

Rapport financier semestriel

Au 31 décembre 2024

2024



Pernod Ricard

Créateurs de convivialité

Sommaire général

1.	ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	1
2.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	2
2.1.	Chiffres clés de l'activité	2
2.2.	Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice	6
2.3.	Perspectives	6
2.4.	Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	6
2.5.	Principales transactions avec les parties liées	6
3.	COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSES	7
3.1.	Compte de résultat consolidé	7
3.2.	État du résultat global consolidé	8
3.3.	Bilan consolidé	9
3.4.	Variation des capitaux propres consolidés	11
3.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	12
3.6.	Annexes aux comptes consolidés semestriels condensés	13
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	34

1 ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés condensés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Alexandre Ricard
Président-Directeur Général

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1. Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024/25 s'élève à 6 176 M€, en recul de -4% en organique et de -6% en publié, impacté par un effet de change négatif de -177M€, principalement dû au Peso argentin, à la Livre turque et au Naira nigérian. Cet impact est en partie compensé par un effet de périmètre positif de +29M€.

Par régions :

- **Amériques -4%,**
 - **États-Unis -7%,**
 - Croissance du marché des spiritueux d'environ +1% (incluant les RTD, boissons prêtes à boire)
 - Ventes aux consommateurs (sell out) des marques Pernod Ricard à -6% environ
 - Sell out sur la période 'OND' (octobre, novembre, décembre) en amélioration sur les marques clés, notamment Jameson
 - Poursuite de l'amélioration du sell out attendue au second semestre
 - **Canada** : bonne croissance, en particulier pour les RTD et gains de parts de marché
 - **Brésil** : en croissance, sur des bases de comparaison favorables, et avec une amélioration de la demande consommateurs. Gains de parts de marché.
 - **Mexique** : en baisse malgré une stabilisation du sell out, et gains de parts de marché dans le off-trade.
- **Asie-Reste du Monde -5%,**
 - **Inde +6%,**
 - Croissance forte et diversifiée, reflétant la bonne demande sous-jacente du marché
 - Très forte croissance de Jameson et bonne performance de Ballantine's, The Glenlivet et Royal Salute
 - Bonne croissance des whiskies Seagram's, notamment Royal Stag
 - Poursuite attendue d'une dynamique forte au S2
 - **Chine -25%,**
 - Environnement macro-économique toujours difficile et faible demande consommateurs
 - Forte baisse de Martell et Royal Salute. Bonne croissance des marques premium Absolut, Olmeca et Jameson
 - Premières tendances indiquant un Nouvel An Chinois très faible, forte baisse des présents ('gifting')
 - Conduisant à une baisse plus importante qu'initialement prévue pour l'ensemble de l'exercice
 - Hausse de prix d'environ mid-single-digit pour Martell après le Nouvel An Chinois.
 - Très bonne croissance au Japon et au Vietnam, avec gains de parts de marché. Ventes en recul sur le marché taiwanais malgré des gains de parts de marché. Recul en Corée du Sud, en chiffre d'affaires et en parts de marché
 - Très solide performance en Turquie avec Chivas et Ballantine's, en organique et publié
 - Afrique du Sud en légère croissance et gain de parts de marché, dans des conditions macro-économiques difficiles
- **Europe -2% (hors Russie +1%),**
 - Ventes résilientes en Europe (hors Russie) tirées par la Pologne, la France et l'Irlande
 - Espagne en léger repli, gain de parts de marché sur le Off-Trade
 - Gain de parts de marché en Allemagne malgré une baisse importante dans un contexte de pression accrue sur le pouvoir d'achat
 - Bonnes performances de Bumbu, Ballantine's, Kahlúa, Absolut, Jameson et Chivas accompagnées d'une solide performance des RTD
- **Global Travel Retail -9%,**
 - Croissance en Europe, grâce au trafic aérien, et aux Amériques, grâce aux croisières
 - Faiblesse accrue en Chine, qui s'accélère du fait des mesures techniques dites anti-dumping en vigueur depuis début décembre 2024, ayant pour effet la suspension du régime duty free pour le Cognac. Important impact négatif attendu au S2.
 - Faiblesse en Corée du Sud, en raison de la crise politique et d'un environnement macro-économique dégradé

Par marques:

- **Marques stratégiques internationales -6%,**
 - Martell, en fort déclin contribuant à environ 90% de la baisse totale des ventes du Groupe, du fait de la Chine et du Global Travel Retail
 - Ventes de Jameson stables avec des volumes positifs et une forte croissance en Inde
 - Effet de halo positif des RTD sur Absolut, en bonne croissance en Europe
 - Forte performance des marques de whisky écossais Ballantine's et Chivas Regal
- **Marques stratégiques locales +2%,**
 - Bonne progression des whiskies Seagram's, tirée par Royal Stag
 - Kalhùa en croissance dynamique dans l'ensemble des régions
 - Olmeca en croissance à deux chiffres, sur une base de comparaison peu élevée
- **Marques Specialty -5%,**
 - Forte hausse de Bumbu, mais catégorie impactée par son exposition aux Etats-Unis
- **RTD +15%,**
 - Bonne croissance de l'ensemble du portefeuille, tirée par les RTD Absolut

2.1.1. Résultat Opérationnel Courant

Groupe	31.12.2023	31.12.2024	Croissance faciale		Croissance interne ⁽¹⁾	
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires	6 590	6 176	(414)	(6)%	(267)	(4)%
Marge brute après coûts logistiques	4 081	3 773	(309)	(8)%	(178)	(4)%
Frais publi-promotionnels	(980)	(857)	+123	(13)%	+112	(11)%
Contribution après frais publi-promotionnels	3 101	2 916	(185)	(6)%	(66)	(2)%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	2 144	1 985	(159)	(7)%	(46)	(2)%

(1) à taux de change et périmètre constants (croissance interne)

Le Résultat Opérationnel Courant du premier semestre s'élève à 1 985 M€, en baisse organique de -2%, et de -7% en publié.

- Marge brute en recul de -20 pdb en organique, impactée par un effet mix-marché négatif, une augmentation des promotions, et ce malgré une baisse des coutants grâce aux programmes d'efficacités opérationnelles
- Frais publi-promotionnels à environ 14% du chiffre d'affaires, ajustés aux conditions de marché moins favorables en Chine
- Stricte discipline et amélioration continue des coûts de structure, en baisse de -2% en organique
- Marge opérationnelle courante en hausse de +65 pdb en organique mais en recul de -39 pdb en publié à 32,1%
- Marge opérationnelle courante en publié impactée par un effet de change négatif de -110 M€, un effet périmètre de -2 M€ avec une hyper inflation compensée par les cessions de Clan Campbell et de Becherovka
- Effet de change largement lié à la Livre turque, au Naira nigérian et au Peso argentin. Effet de change positif attendu au S2.

Activité commerciale par zone géographique

Amérique	31.12.2023	31.12.2024	Croissance faciale		Croissance interne ⁽¹⁾	
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires	1 860	1 738	(122)	(7)%	(81)	(4)%
Marge brute après coûts logistiques	1 232	1 155	(78)	(6)%	(50)	(4)%
Frais publi-promotionnels	(374)	(322)	+53	(14)%	+46	(12)%
Contribution après frais publi-promotionnels	858	833	(25)	(3)%	(3)	— %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	555	547	(8)	(1)%	+10	2 %

(1) à taux de change et périmètre constants (croissance interne)

Asie/Reste du Monde

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024	Croissance faciale		Croissance interne ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires	2 850	2 619	(231)	(8)%	(156)	(5)%
Marge brute après coûts logistiques	1 699	1 523	(176)	(10)%	(98)	(6)%
Frais publi-promotionnels	(357)	(297)	+61	(17)%	+56	(16)%
Contribution après frais publi-promotionnels	1 342	1 226	(116)	(9)%	(42)	(3)%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	997	892	(105)	(11)%	(33)	(3)%

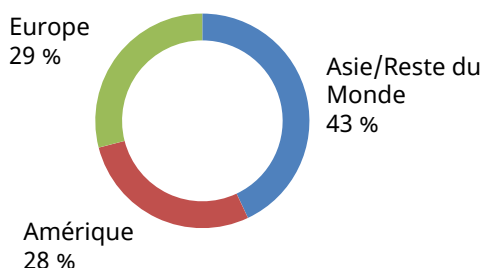
(1) à taux de change et périmètre constants (croissance interne)

Europe

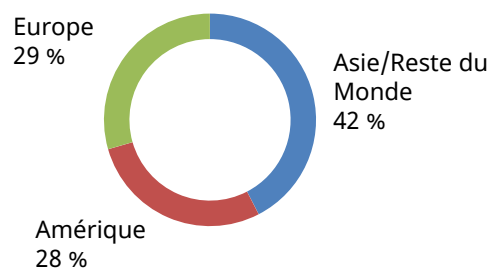
En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024	Croissance faciale		Croissance interne ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires	1 880	1 819	(62)	(3)%	(30)	(2)%
Marge brute après coûts logistiques	1 150	1 095	(55)	(5)%	(30)	(3)%
Frais publi-promotionnels	(248)	(238)	+10	(4)%	+10	(4)%
Contribution après frais publi-promotionnels	902	857	(45)	(5)%	(20)	(2)%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	591	546	(46)	(8)%	(23)	(4)%

(1) à taux de change et périmètre constants (croissance interne)

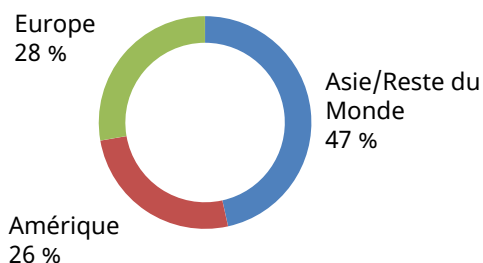
Chiffre d'affaires par région,
au 31.12.2023 (6 mois)



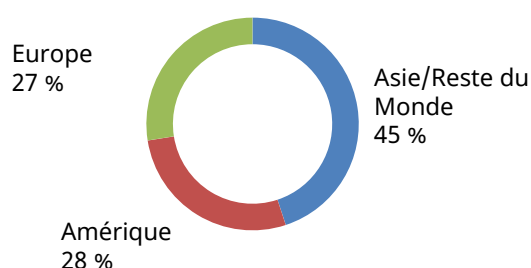
Chiffre d'affaires par région,
au 31.12.2024 (6 mois)



Résultat Opérationnel Courant par région,
au 31.12.2023 (6 mois)



Résultat Opérationnel Courant par région,
au 31.12.2024 (6 mois)



2.1.2. Résultat net courant part du Groupe

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024
Résultat opérationnel courant	2 144	1 985
Résultat financier courant	(200)	(240)
Impôt sur les bénéfices courant	(475)	(438)
Intérêts des minoritaires, résultat des activités abandonnées ou destinées à être cédées et quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalences	(30)	(34)
RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE ⁽¹⁾	1 439	1 274
RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE PAR ACTION APRÈS DILUTION (en euros)	5,68	5,06

(1) Résultat opérationnel courant après prise en compte des frais financiers courants, de l'impôt courant sur les sociétés, du résultat des sociétés mises en équivalence, ainsi que du résultat des activités abandonnées ou destinées à être cédées.

Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 1 274M€, en baisse de -11%. Taux d'intérêts plus élevés entraînant une augmentation des charges financières courantes, avec un coût moyen de la dette de 3,4%. Impôt sur les opérations courantes en baisse, en ligne avec le résultat opérationnel courant.

Le bénéfice par action (EPS) recule de -11% à 5,06 €, reflétant la baisse du résultat net courant part du Groupe et la hausse des charges financières.

Free Cash flow et Dette nette

Le Free Cash Flow s'élève à 440 M€, en hausse de +139 M€ par rapport au S1 2023/24, bénéficiant d'une amélioration du besoin en fonds de roulement, avec une moindre hausse des créances clients et une amélioration continue de la gestion des stocks de produits finis. Légère réduction des investissements en stocks stratégiques et normalisation des Capex après le pic atteint l'année dernière. Capex principalement centrés sur l'accroissement des capacités de production en Irlande, aux Etats-Unis et en Ecosse, et sur les capacités de stockage (fûts et entrepôts de vieillissement).

Pour l'ensemble de l'exercice 2024/25, nous anticipons des Capex d'environ 700 M€ et une augmentation des stock stratégiques comparable à celle de l'année dernière.

La dette nette augmente de 1 099M€ par rapport au 30 juin 2024 à 12 050 M€. Le ratio Dette Nette/EBITDA au taux moyen¹ s'élève à 3,5x au 31 décembre 2024, reflétant la baisse du ROC en publié et la hausse de la dette nette. Une amélioration du ratio d'endettement est attendue avec la normalisation de la croissance du ROC publié et des investissements stratégiques, après le pic atteint l'an dernier, ainsi qu'avec les produits de cessions annoncées. L'activité M&A du S1 comprend principalement l'acquisition de vignobles pour Sainte Marguerite en Provence et l'exercice d'options sur des acquisitions récentes. Impact cash positif attendu sur S2 avec l'encaissement des produits des cessions déjà annoncées.

2.1.3. Résultat net part du Groupe

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2024
Résultat Opérationnel Courant	2 144	1 985
Autres produits et charges opérationnels	142	(88)
Résultat opérationnel	2 285	1 897
Résultat financier courant	(200)	(240)
Autres éléments financiers non courants	(18)	(8)
Impôts sur les sociétés	(466)	(433)
Résultat des activités abandonnées, part des participations ne donnant pas le contrôle et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalences	(32)	(27)
Résultat net part du Groupe	1 569	1 190

Le résultat net part du Groupe de 1 190 M€, en baisse de -24%, incluant des charges d'exploitation non courantes relatives aux projets de transformation du Groupe et des coûts de réorganisation.

¹ Basé sur le taux moyen EUR/USD: 1.082 sur l'année calendaire 2024

2.2. Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Pernod Ricard est confronté sont détaillés dans le chapitre « Gestion des risques » du Document d'enregistrement universel, disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site de Pernod Ricard.

2.3. Perspectives

Dans un environnement macro-économique difficile et des incertitudes géopolitiques accrues qui impactent le marché des spiritueux, en particulier un contexte qui continue à se dégrader en Chine et dans le Travel Retail Asie pénalisant Martell, nous révisons nos perspectives pour l'exercice 2024/25 et au-delà.

Nous anticipons une baisse organique low single digit du chiffre d'affaires 2024/25 tout en stabilisant notre marge opérationnelle organique.

En fonction de l'amplitude des hausses potentielles de tarifs douaniers, l'exercice 2025/26 devrait être une année de transition, avec une amélioration de tendance du chiffre d'affaires en organique. Dans un contexte sans précédent de tensions commerciales, nous nous focalisons sur la protection autant que possible de notre marge opérationnelle organique. Amélioration attendue de la conversion cash.

Sur les exercices allant de 2026/27 à 2028/29, nous anticipons une amélioration de notre croissance organique du chiffre d'affaires dans une fourchette comprise, en moyenne, entre +3% et +6%, ainsi qu'une progression de notre marge opérationnelle organique.

Les initiatives d'efficacité opérationnelles seront poursuivies, afin d'optimiser nos opérations et de simplifier notre organisation, pour un total d'environ 1 Md€ de 2025/26 à 2028/29.

Durant cette période, nous visons à maintenir les investissements en faveur de nos marques, avec un taux de frais publicitaires promotionnels d'environ 16% du chiffre d'affaires, tout en restant agiles et réactifs pour maximiser les opportunités de croissance par marques et par marchés.

Notre ambition est de continuer à délivrer une forte génération de cash, visant un taux de conversion d'environ 80% et plus pour financer notre politique financière, avec des investissements stratégiques² qui se normalisent autour de 1Md€ à partir de l'exercice 2025/26.

Nous sommes confiants dans notre stratégie, dans l'agilité de notre modèle opérationnel pour créer de la valeur, ainsi que dans la mobilisation de nos équipes, face aux défis cycliques actuels.

2.4. Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS

Les définitions et les rapprochements des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS sont décrits dans le rapport de gestion du Document d'enregistrement universel 2023/2024.

2.5. Principales transactions avec les parties liées

Les informations relatives aux transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 6.6 « Parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés du présent document.

² Investissements stratégiques = Capex et hausse des stocks stratégiques

3 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

3.1. Comptes de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024	Notes
Chiffre d'affaires	6 590	6 176	2
Coût des ventes	(2 509)	(2 403)	2
Marge brute après coûts logistiques	4 081	3 773	2
Frais publi-promotionnels	(980)	(857)	2
Contribution après frais publi-promotionnels	3 101	2 916	2
Frais de structure	(958)	(931)	
Résultat opérationnel courant	2 144	1 985	2
Autres produits et charges opérationnels	142	(88)	3.1
Résultat opérationnel	2 285	1 897	
Charges financières	(249)	(287)	
Produits financiers	31	39	
Résultat financier	(218)	(248)	3.2
Impôt sur les bénéfices	(466)	(433)	3.3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(2)	(3)	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées	-	-	
Résultat net	1 599	1 214	
Dont :			
• part des participations ne donnant pas le contrôle	30	24	
• part du Groupe	1 569	1 190	
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	6,20	4,73	3.4
Résultat net part du Groupe par action après dilution (en euros)	6,19	4,72	3.4

3.2. État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024
Résultat net de l'exercice	1 599	1 214
Éléments non recyclables		
Gains/(pertes) actuariels liés aux plans à prestations définies	(52)	(3)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	<i>(69)</i>	<i>(4)</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>17</i>	<i>1</i>
Instruments de capitaux propres	(7)	14
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	<i>(10)</i>	<i>32</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>3</i>	<i>(18)</i>
Éléments recyclables		
Couvertures d'investissements nets	3	(13)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	<i>3</i>	<i>(18)</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>(1)</i>	<i>5</i>
Couvertures de flux de trésorerie	(1)	(1)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres⁽¹⁾</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Différences de conversion	(219)	232
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	(277)	228
Résultat global de la période	1 321	1 443
Dont :		
• part Groupe	1 308	1 389
• part des participations ne donnant pas le contrôle	13	54

(1) *Aucun impact recyclé dans le résultat net au titre de la période.*

3.3. Bilan consolidé

Actif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024	Notes
En valeurs nettes			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12 234	12 403	4.1
<i>Goodwill</i>	6 806	6 927	4.1
Immobilisations corporelles	3 982	4 266	
Actifs financiers non courants	932	996	4.4
Titres mis en équivalence	58	73	
Instruments dérivés non courants	-	-	
Actifs d'impôt différé	1 713	1 684	
Total actifs non courants	25 725	26 349	
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours	8 255	8 423	4.2
Créances clients et autres créances opérationnelles	1 581	2 203	4.3
Actifs d'impôt exigible	122	97	
Autres actifs courants	416	420	4.5
Instruments dérivés courants	8	19	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 683	1 916	4.7
Total actifs courants	13 065	13 079	
Actifs destinés à être cédés	395	367	4.10
TOTAL ACTIFS	39 185	39 795	

Passif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024	Notes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	393	391	6.1
Primes d'émission	3 052	3 052	
Réserves et écarts de conversion	10 828	11 911	
Résultat net part du Groupe	1 476	1 190	
Capitaux propres Groupe	15 749	16 543	
Participations ne donnant pas le contrôle	1 048	1 089	
Total capitaux propres	16 797	17 632	
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	313	316	4.6
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	277	261	4.6
Passifs d'impôt différé	3 153	3 232	
Emprunts obligataires part non courante	10 907	11 014	4.7
Dettes locatives non courantes	352	391	4.7
Autres passifs financiers non courants	133	135	4.7
Instruments dérivés non courants	11	8	4.8
Total passifs non courants	15 146	15 358	
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	158	149	4.6
Dettes fournisseurs	2 930	2 727	
Passifs d'impôt exigible	149	280	
Autres passifs courants	1 607	1 039	4.9
Emprunts obligataires part courante	1 778	1 110	4.7
Dettes locatives courantes	96	96	4.7
Autres passifs financiers courants	352	1 188	4.7
Instruments dérivés courants	21	36	4.8
Total passifs courants	7 091	6 625	
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés	151	180	4.10
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	39 185	39 795	

3.4. Variation des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres - Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture au 01.07.2023	396	3 052	13 055	(301)	(27)	3	(462)	15 717	998	16 715
Résultat global de la période	-	-	1 569	(52)	(8)	(200)	-	1 308	13	1 321
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-	26	-	-	-	-	26	-	26
(Acquisition)/ cession de titres d'autocontrôle	-	-	(23)	-	-	-	(161)	(184)	-	(184)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(664)	-	-	-	-	(664)	(5)	(669)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	10	4
Autres mouvements	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Situation de clôture au 31.12.2023	396	3 052	13 957	(354)	(35)	(198)	(623)	16 193	1 016	17 209

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres - Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture au 01.07.2024	393	3 052	12 836	(275)	(19)	82	(319)	15 749	1 048	16 797
Résultat global de la période	-	-	1 190	(3)	14	189	-	1 389	54	1 443
Variation de capital	(2)	-	(150)	-	-	-	150	(2)	-	(2)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-	20	-	-	-	-	20	-	20
(Acquisition)/ cession de titres d'autocontrôle	-	-	(64)	-	-	-	57	(7)	-	(7)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(591)	-	-	-	-	(591)	(5)	(596)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(18)	-	-	-	-	(18)	(8)	(25)
Autres mouvements	-	-	2	-	-	-	-	2	-	2
Situation de clôture au 31.12.2024	391	3 052	13 224	(278)	(5)	271	(112)	16 543	1 089	17 632

3.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024	Notes
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net part du Groupe	1 569	1 190	
Participations ne donnant pas le contrôle	30	24	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	2	3	
(Produits)/charges financiers	218	248	
(Produits)/charges d'impôt	466	433	
Résultat des activités abandonnées	-	-	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	217	211	
Variation nette des provisions	(42)	(30)	
Variation nette des pertes de valeur sur goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles	14	-	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	3	2	
Variations de juste valeur des actifs biologiques et investissements	-	-	
Résultat des cessions d'actifs	(213)	(7)	
Charges liées aux plans de stock-options	26	22	
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	2 291	2 094	
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	(1 169)	(836)	5.1
Intérêts financiers versés	(194)	(296)	
Intérêts financiers reçus	18	38	
Impôts versés/reçus	(254)	(195)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation	691	805	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(393)	(370)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2	5	
Acquisitions d'immobilisations financières et d'activités	(213)	(157)	5.2
Cessions d'immobilisations financières et d'activités	195	16	5.2
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'investissement	(409)	(506)	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes et acomptes versés	(1 199)	(1 194)	
Autres variations des capitaux propres	-	4	
Émissions ou souscriptions d'emprunts	1 692	851	5.3
Remboursements d'emprunts	(601)	(824)	5.3
Remboursements de dettes locatives	(67)	(58)	
(Acquisitions)/cessions de titres d'autocontrôle	(184)	(11)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations de financement	(360)	(1 232)	
Trésorerie des activités destinées à être cédées	-	-	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (avant effet devises)	(77)	(933)	
Incidence des écarts de conversion	107	167	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (après effet devises)	30	(767)	
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	1 609	2 683	
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 639	1 916	

3.6. Annexes aux comptes consolidés semestriels condensés

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 5, cours Paul Ricard à Paris VIII^e arrondissement et est cotée sur Euronext. Les comptes consolidés semestriels condensés reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en millions d'euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la production et vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 12 février 2025, les comptes consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2024.

NOTE 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES ET FAITS MARQUANTS

Note 1.1. Principes et méthodes comptables

1.1.1 Principes de préparation des comptes consolidés et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au titre de la période close le 31 décembre 2024 ont été établis conformément à la norme IAS 34 (Information financière intermédiaire) du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation du référentiel IFRS publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire au 31 décembre 2024.

Il convient de noter que :

- l'exercice de référence du Groupe s'étale du 1^{er} juillet au 30 juin ;
- les comptes consolidés semestriels condensés sont établis suivant les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2024, à l'exception de la charge d'impôt qui a été calculée sur la base d'une prévision de l'exercice ;
- les comptes consolidés semestriels condensés n'incluent pas toutes les informations requises lors de l'établissement de comptes consolidés annuels et doivent être lus en corrélation avec les comptes consolidés annuels au 30 juin 2024.
- les règles Pilier 2 de l'OCDE prévoyant la comptabilisation par les groupes multinationaux d'un impôt minimum de 15% par pays sur les bénéficiaires, ont été adoptées par l'UE et s'appliquent au Groupe pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2024. La directive européenne a été transposée en droit français en décembre 2023. Sur la base de l'analyse interne du Groupe et de son implantation géographique, l'impact dans les états financiers consolidés n'est pas significatif. Au 31 décembre 2024, la charge au titre du Pilier 2 a été comptabilisée conformément aux principes de la norme IAS 34.

Estimations — L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Au 31 décembre 2024, la direction n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de remettre en cause les estimations et les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés annuels au 30 juin 2024.

Jugements — En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

1.1.2 Saisonnalité

Les ventes des vins et spiritueux sont traditionnellement affectées par un facteur de saisonnalité, en particulier les produits associés aux fêtes de fin d'année dans des marchés clés. Ainsi, les ventes des six premiers mois de l'exercice sont généralement plus élevées que celles des six derniers mois.

Note 1.2. Faits marquants de l'exercice

1.2.1 Émissions et remboursements obligataires

Le 27 septembre 2024, Pernod Ricard SA a remboursé en totalité une obligation de 650 millions d'euros émise le 17 septembre 2014, arrivée à échéance et portant un coupon à 2,125%.

À la suite de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus de base, Pernod Ricard a mis en place, le 26 mai 2020, un programme Euro Medium Term Notes (EMTN), suivi de mises à jour annuel successives, dont le dernier en date du 24 octobre 2024 (le « Programme »). Aux termes du Programme, le Groupe peut émettre des obligations en procédant à des placements privés dans différentes devises. Les titres pourront être admis aux négociations sur Euronext Paris. Le montant nominal maximum des titres en circulation au titre du Programme est fixé à 7 milliards d'euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise).

NOTE 2. Information sectorielle

Le Groupe est centré autour d'une seule activité, la vente et production de vins et spiritueux, et est organisé en trois secteurs opérationnels qui sont les zones géographiques : Amérique, Europe et Asie/Reste du Monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des investissements publicitaires et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale, notamment pour l'analyse de la performance.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Groupe (En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Variation (M€)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	6 590	6 176	(414)	(6)%
Marge brute après coûts logistiques	4 081	3 773	(309)	(8)%
Frais publi-promotionnels	(980)	(857)	+123	(13)%
Contribution après frais publi-promotionnels	3 101	2 916	(185)	(6)%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 144	1 985	(159)	(7)%

Amérique (En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Variation (M€)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 860	1 738	(122)	(7)%
Marge brute après coûts logistiques	1 232	1 155	(78)	(6)%
Frais publi-promotionnels	(374)	(322)	+53	(14)%
Contribution après frais publi-promotionnels	858	833	(25)	(3)%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	555	547	(8)	(1)%

Asie/Reste du Monde (En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Variation (M€)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	2 850	2 619	(231)	(8)%
Marge brute après coûts logistiques	1 699	1 523	(176)	(10)%
Frais publi-promotionnels	(357)	(297)	+61	(17)%
Contribution après frais publi-promotionnels	1 342	1 226	(116)	(9)%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	997	892	(105)	(11)%

Europe (En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Variation (M€)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 880	1 819	(62)	(3)%
Marge brute après coûts logistiques	1 150	1 095	(55)	(5)%
Frais publi-promotionnels	(248)	(238)	+10	(4)%
Contribution après frais publi-promotionnels	902	857	(45)	(5)%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	591	546	(46)	(8)%

Ventilation du chiffre d'affaires par marques

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023 publié	31.12.2023 retraité	31.12.2024	Variation (M€)	Variation (%)
Marques Stratégiques Internationales	4 209	4 209	3 858	(351)	(8) %
Marques Stratégiques Locales	1 149	1 103	1 098	(5)	— %
Vins Stratégiques	232	232	233	+2	+1 %
Spécialités	447	462	437	(25)	(5) %
Autres produits	553	585	550	(35)	(6) %
TOTAL	6 590	6 590	6 176	(414)	(6) %

Depuis l'exercice 2024/2025, les segments "Marques Stratégiques Locales" et "Spécialités" ont évolué pour refléter la gestion active de notre portefeuille, notamment avec la cession de certaines marques non stratégiques locales. Cette évolution de segmentation a été appliquée à la période close au 31 décembre 2023 à des fins de comparaison.

NOTE 3. Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(15)	(9)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs et frais d'acquisition	202	(7)
Charges nettes de restructuration et de réorganisation	(48)	(42)
Litiges et risques	2	(19)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	(12)
Autres produits et charges opérationnels	142	(88)

Au 31 décembre 2024, les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de charges de restructuration pour (42) millions d'euros ainsi que des litiges et risques pour (19) millions d'euros.

Note 3.2. Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024
Charges de la dette financière nette	(211)	(255)
Charges financières sur dettes locatives	(8)	(8)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	31	39
Coût de la dette financière nette	(187)	(224)
Commissions de structuration et de placement	(1)	(1)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(7)	(6)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(5)	(9)
Résultat financier courant	(200)	(240)
Résultat de change	(15)	(3)
Autres éléments financiers non courants	(3)	(5)
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	(218)	(248)

Au 31 décembre 2024, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives aux emprunts obligataires pour (158) millions d'euros, aux billets de trésorerie pour (12) millions d'euros, aux contrats de *factoring* et titrisation pour (37) millions d'euros, aux intérêts sur dettes locatives pour (8) millions d'euros et à d'autres frais pour (9) millions d'euros.

Note 3.3. Impôt sur les bénéfices

Analyse du taux d'impôt effectif

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024
Résultat opérationnel	2 285	1 897
Résultat financier	(218)	(248)
Base d'imposition	2 067	1 649
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	(534)	(426)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	86	81
Autres impacts	(18)	(87)
Charge d'impôt effective	(466)	(433)
Taux effectif d'impôt	23 %	26 %

La charge d'impôt sur le résultat de la période est calculée en appliquant le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice, sur la base des informations disponibles à la date de clôture intermédiaire (cf. Note 1.1.1 – Principes de préparation des comptes consolidés et référentiel comptable).

Note 3.4. Résultat par action

<i>Numérateur (en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Résultat net part du Groupe	1 569	1 190
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	252 792 605	251 472 451
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	521 141	441 805
Effet dilutif des stock-options et options de souscription	75 853	3 479
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	253 389 599	251 917 734
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action de base	6,20	4,73
Résultat net part du Groupe par action après dilution	6,19	4,72

NOTE 4. Notes relatives au bilan

Note 4.1. Immobilisations incorporelles et goodwill

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						31.12.2024
	30.06.2024	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Goodwill	6 893	31	-	-	91	(1)	7 014
Marques	14 106	-	-	-	236	1	14 343
Autres immobilisations incorporelles	586	12	-	(1)	3	(12)	587
Valeurs brutes	21 584	43	-	(1)	330	(12)	21 944
Goodwill	(87)	-	-	-	-	-	(87)
Marques	(2 056)	-	-	-	(50)	-	(2 106)
Autres immobilisations incorporelles	(402)	-	(32)	1	(1)	12	(422)
Amortissements/dépréciations	(2 545)	-	(32)	1	(51)	12	(2 615)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL, VAL. NETTE	19 039	43	(32)	-	279	-	19 330

Les *goodwill* sont principalement issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Spirit (« V&S ») en juillet 2008. Les principales marques valorisées au bilan sont : Absolut, Ballantine's, Beefeater, Bumbu, Chivas Regal, Kahlúa, Luc Belaire, Malibu et Martell, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq, Sovereign Brands et Vin&Spirit.

Note 4.2. Stocks et encours

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					31.12.2024
	30.06.2024	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	274	(27)	-	-	5	253
Encours de biens	6 779	232	-	54	46	7 110
Stocks de marchandises	828	(69)	-	1	(5)	756
Produits finis	469	(73)	-	2	(10)	389
Valeurs brutes	8 350	64	-	58	37	8 508
Matières premières	(16)	-	6	-	-	(10)
Encours de biens	(29)	-	7	-	(1)	(23)
Stocks de marchandises	(28)	-	-	(1)	-	(29)
Produits finis	(21)	-	-	-	-	(22)
Dépréciations	(94)	-	12	(1)	(2)	(84)
STOCKS ET ENCOURS	8 255	64	12	57	35	8 423

Au 31 décembre 2024, les encours de biens sont constitués à 86 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Note 4.3. Transferts d'actifs financiers

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2024/25, le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées, pour 1 617 millions d'euros au 31 décembre 2024 et de 1 124 millions d'euros au 30 juin 2024. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été déconsolidées.

Note 4.4. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non-courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024
Instruments de capitaux propres	502	570
Valeur nette des plans IAS 19 en surplus	233	218
Prêts, cautions et dépôts nets	192	202
Autres actifs financiers nets	5	6
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	932	996

Note 4.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024
Créances d'impôts et taxes, hors impôts sur les résultats	225	231
Charges constatées d'avance	113	106
Avances et acomptes versés	56	66
Autres créances	23	17
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	416	420

Note 4.6. Provisions

4.6.1 Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024
Provisions non courantes		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	277	261
Autres provisions pour risques et charges non courantes	313	316
Provisions courantes		
Provisions pour restructuration	66	54
Autres provisions pour risques et charges courantes	92	95
TOTAL PROVISIONS	748	726

Certaines sociétés du Groupe sont engagées dans des litiges dans le cadre normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits en Note 6.5 – Litiges.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 411 millions d'euros, hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Le Groupe n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

4.6.2 Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites)

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice							31.12.2024
	30.06.2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres provisions pour risques et charges non courantes	313	33	(19)	(9)	3	(4)	-	316
Provisions pour restructuration	66	17	(25)	(2)	-	(1)	(1)	54
Autres provisions pour risques et charges courantes	92	6	(5)	(3)	-	3	2	95
TOTAL	471	57	(49)	(14)	3	(2)	1	465

4.6.3 Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2024 :

En millions d'euros	30.06.2024			31.12.2024		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
(Actif)/Passif net comptabilisé à l'ouverture	12	106	119	(55)	98	44
Charges sur l'exercice	25	10	35	24	4	28
(Gains)/pertes actuariels ⁽¹⁾	(27)	(5)	(32)	5	-	5
Cotisations de l'employeur	(54)	-	(54)	(24)	-	(24)
Prestations payées directement par l'employeur	(8)	(8)	(16)	(4)	(3)	(7)
Variation de périmètre	-	(5)	(5)	-	-	-
Écarts de change	(3)	-	(3)	(3)	1	(2)
(Actif)/Passif net comptabilisé à la clôture	(55)	98	44	(57)	100	43
Montant reconnu à l'actif	(233)	-	(233)	(218)	-	(218)
MONTANT DE LA PROVISION AU PASSIF	178	98	277	161	100	261

(1) Comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Au 31 décembre 2024, les (218) millions d'euros de plan en surplus liés aux engagements sociaux sont comptabilisés en Actifs financiers non courants (cf. Note 4.4 Actifs financiers non courants)

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2024
Avantages accumulés durant l'exercice	15	14
Intérêts sur la provision	1	-
Frais/taxes/primes	6	5
Impact des modifications de régimes/réductions de droits futurs	-	(1)
Impact des liquidations d'engagements	-	10
CHARGE SUR L'EXERCICE	21	28

Note 4.7. Actifs et passifs financiers

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des dettes locatives et des instruments dérivés en couverture de juste valeur et en couverture d'actifs nets en devises (couverture d'investissements nets et assimilés), diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.7.1 Analyse de l'endettement financier net par nature et maturité

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024			31.12.2024		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	1 778	10 907	12 685	1 110	11 014	12 124
Crédit syndiqué	-	-	-	-	-	-
Titres négociables à court terme	196	-	196	1 043	-	1 043
Autres emprunts et dettes financières	156	133	288	145	135	280
Autres passifs financiers	352	133	485	1 188	135	1 323
Endettement financier brut	2 130	11 040	13 170	2 298	11 149	13 447
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	-	10	10	-	8	8
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	-	10	10	-	8	8
Instruments dérivés actifs en couverture d'investissement net	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs en couverture d'investissement net	6	-	6	24	-	24
Instruments dérivés en couverture d'investissement net	6	-	6	24	-	24
Endettement financier après couvertures	2 136	11 050	13 186	2 323	11 157	13 479
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 683)	-	(2 683)	(1 916)	-	(1 916)
Endettement financier net hors dette locative	(547)	11 050	10 503	407	11 157	11 563
Dettes locatives	95	352	448	96	391	487
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(451)	11 402	10 951	502	11 548	12 050

4.7.2 Répartition de l'endettement hors dettes locatives par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture de change au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2024

30.06.2024							
<i>En millions d'euros</i>	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	9 776	(662)	9 114	(1 463)	7 651	69 %	73 %
USD	3 296	723	4 018	(276)	3 743	30 %	36 %
GBP	1	(107)	(106)	(156)	(262)	(1 %)	(2 %)
SEK	1	(123)	(122)	(38)	(161)	(1 %)	(2 %)
Autres devises	96	186	282	(750)	(468)	2 %	(4 %)
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	13 170	16	13 186	(2 683)	10 503	100 %	100 %

31.12.2024							
<i>En millions d'euros</i>	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	9 989	(611)	9 378	(671)	8 707	70 %	75 %
USD	3 396	838	4 234	(357)	3 877	31 %	34 %
GBP	1	(171)	(170)	(104)	(274)	(1 %)	(2 %)
SEK	-	(207)	(207)	(31)	(238)	(2 %)	(2 %)
Autres devises	61	184	245	(753)	(508)	2 %	(4 %)
ENDETTEMENT FINANCIER	13 447	32	13 479	(1 916)	11 563	100 %	100 %

4.7.3 Répartition de la dette hors dettes locatives à taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture de taux au 30 juin 2024 et 31 décembre 2024

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024				31.12.2024			
	Dettes avant couverture		Dettes après couverture		Dettes avant couverture		Dettes après couverture	
Dettes fixes	12 871	98 %	12 685	96 %	12 292	91 %	12 100	90 %
Dettes variables encadrées	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
Dettes variables	314	2 %	501	4 %	1 187	9 %	1 380	10 %
ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURE PAR NATURE DE TAUX	13 186	100 %	13 186	100 %	13 479	100 %	13 479	100 %

Au 31 décembre 2024 avant toute couverture, 91 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 9 % à taux variable. Après couverture, la part à taux variable est de 10 %.

4.7.4 Échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2024.

30.06.2024									
<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Nominal	13 170	13 051	918	1 070	1 187	29	1 683	1 363	6 801
Intérêts	-	2 616	170	125	281	254	254	222	1 310
Endettement financier brut	13 170	15 667	1 088	1 195	1 468	283	1 937	1 585	8 112
Dettes locatives	448	528	40	68	89	71	55	46	159
<i>Cross currency swaps</i>	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux à payer	-	477	-	477	-	-	-	-	-
Flux à recevoir	-	(465)	-	(465)	-	-	-	-	-
Dérivés passifs	25	27	16	4	7	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	31	39	16	16	7	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	13 649	16 234	1 144	1 279	1 564	354	1 992	1 631	8 271

31.12.2024									
<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Nominal	13 447	13 344	2 118	70	1 202	1 123	1 195	1 262	6 375
Intérêts	-	2 484	126	169	275	256	228	205	1 225
Endettement financier brut	13 447	15 828	2 244	239	1 477	1 379	1 423	1 467	7 600
Dettes locatives	487	618	46	70	92	73	59	47	231
<i>Cross currency swaps</i>	24	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux à payer	-	492	492	-	-	-	-	-	-
Flux à recevoir	-	(465)	(465)	-	-	-	-	-	-
Dérivés passifs	20	20	15	3	3	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	44	47	41	3	3	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	13 978	16 493	2 332	312	1 571	1 452	1 482	1 514	7 831

4.7.5 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2024, les lignes de crédit sont principalement composées du crédit syndiqué multidevise de 2100 millions d'euros, d'une ligne bilatérale de 500 millions d'euros et d'un crédit Champagne de 260 millions d'euros. Ces lignes de crédit ne font pas l'objet de tirages.

4.7.6 Emprunts obligataires

	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance	31.12.2024
Montant nominal				
1000 MEUR	1,13 %	06.04.2020	07.04.2025	1 008
600 MEUR	1,50 %	17.05.2016	18.05.2026	605
600 MUSD	3,25 %	08.06.2016	08.06.2026	571
600 MEUR	3,75 %	15.09.2023	15.09.2027	605
500 MEUR	0,50 %	24.10.2019	24.10.2027	499
600 MUSD	1,25 %	01.10.2020	01.04.2028	577
600 MEUR	3,25 %	02.11.2022	02.11.2028	597
750 MEUR *	1,38 %	07.04.2022	07.04.2029	750
500 MEUR	0,13 %	04.10.2021	04.10.2029	494
1000 MEUR	1,75 %	06.04.2020	08.04.2030	1 017
700 MEUR	3,38 %	07.05.2024	07.11.2030	696
900 MUSD	1,63 %	01.10.2020	01.04.2031	863
500 MEUR	0,88 %	24.10.2019	24.10.2031	496
500 MEUR	3,75 %	02.11.2022	02.11.2032	495
750 MEUR	3,75 %	15.09.2023	15.09.2033	745
800 MEUR	3,63 %	07.05.2024	07.05.2034	810
850 MUSD	5,50 %	12.01.2012	15.01.2042	827
500 MUSD	2,75 %	01.10.2020	01.10.2050	470
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES				12 124

* Intérêts sous condition de l'atteinte des indicateurs clés de performance auxquels cette obligation est liée.

Note 4.8. Instruments financiers

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					30.06.2024	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1&3	-	502	-	-	502	502
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations	Niveau 2	-	-	192	-	192	192
Créances clients et autres créances opérationnelles	Niveau 2	-	-	1 581	-	1 581	1 581
Autres actifs courants	Niveau 2	-	-	416	-	416	416
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	7	1	-	-	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	2 683	-	-	-	2 683	2 683
PASSIF							
Emprunts obligataires	Niveau 1	-	-	-	12 685	12 685	11 804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Niveau 2	-	-	-	485	485	485
Dettes locatives	Niveau 2	-	-	-	448	448	448
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	25	7	-	-	31	31

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					31.12.2024	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1 et 3	-	570	-	-	570	570
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations *	Niveau 2	-	-	202	-	202	202
Créances clients et autres créances opérationnelles	Niveau 2	-	-	2 203	-	2 203	2 203
Autres actifs courants	Niveau 2	-	-	420	-	420	420
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	19	1	-	-	19	19
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Niveau 1	1 916	-	-	-	1 916	1 916
PASSIF							
Emprunts obligataires	Niveau 1	-	-	-	12 124	12 124	11 428
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Niveau 2	-	-	-	1 323	1 323	1 323
Dettes locatives	Niveau 2	-	-	-	487	487	487
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	19	25	-	-	44	44

* Dont 1 617 millions d'euros d'actifs décomptabilisés avec implication continue au titre de dépôt de garantie affacturage et titrisation.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur en utilisant le cours de cotation ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

En application de la norme IFRS 13, les dérivés ont été valorisés en prenant en compte le calcul de la *credit valuation adjustment* (CVA) et de la *debt valuation adjustment* (DVA). L'évaluation est basée sur les données historiques (rating de nos banques contreparties et probabilité de défaut). Au 31 décembre 2024, l'impact est non significatif.

Les instruments de capitaux propres sont principalement des prises de participations minoritaires dans des sociétés innovantes dans le domaine de la convivialité, majoritairement non cotées et réalisées par Convivialité Ventures, la branche de capital-investissement du Groupe. Leur juste valeur est de niveau 3, et est déterminée sur la base des valorisations retenues lors des dernières opérations de financement réalisées par ces sociétés. En l'absence d'opération récente, le coût d'acquisition est conservé comme étant la meilleure estimation possible de la juste valeur, sauf en cas de sous-performance ou autre événement conduisant à reconnaître une perte de valeur. Ces investissements sont individuellement non significatifs.

Note 4.9. Autres passifs courants

Les autres passifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2024
Dettes fiscales et sociales	856	908
Autres passifs courants	750	131
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	1 607	1 039

La diminution des autres passifs courants au 31 décembre 2024 s'explique principalement par le paiement de l'acompte sur dividendes de 591 millions d'euros le 19 juillet 2024. La majorité de ces autres passifs courants présentent une échéance inférieure à un an.

Note 4.10. Actifs détenus en vue de la vente, et les passifs liés

Les actifs détenus en vue de la vente, et les passifs liés, sont notamment relatifs aux marques stratégiques internationales de vin, dont l'accord de vente est mentionné en événements post clôture du Document d'Enregistrement Universel 2024.

NOTE 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de + 836 millions d'euros. Sa variation se décompose comme suit :

- augmentation des stocks : + 69 millions d'euros ;
- augmentation des créances d'exploitation : + 633 millions d'euros ;
- diminution des dettes d'exploitation et autres : + 214 millions d'euros ;
- autres mouvements : (80) millions d'euros.

5.2 Acquisitions d'immobilisations financières et d'activités

Les acquisitions d'immobilisations financières et d'activités nettes des cessions ont généré un impact de (141) millions d'euros, principalement lié aux acquisitions et cessions d'activités de la période.

5.3 Souscription/remboursement d'emprunts

Le Groupe Pernod Ricard a procédé au cours du semestre à des remboursements d'emprunts pour (824) millions d'euros et n'a pas procédé à des émissions d'emprunts obligataires. Ces mouvements correspondent principalement aux souscriptions et remboursements d'emprunts obligataires tels que décrits dans le paragraphe 1.2.1 de la Note 1.2 – Faits marquants de l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe a augmenté l'encours des Titres négociables à court terme pour 851 millions d'euros.

Le Groupe a également versé 66 millions d'euros au titre de ses dettes locatives, dont 58 millions d'euros relatifs au remboursement du nominal et 8 millions d'euros relatifs à des paiements d'intérêts présentés dans les flux opérationnels.

NOTE 6. Informations complémentaires

Note 6.1. Capitaux propres

6.1.1 Capital social

Le capital social du Groupe a évolué entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2024 comme suit :

	Nombre de titres	millions d'euros
30.06.2024	253 328 748	393
31.12.2024	252 269 195	391

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double

6.1.2 Titres autodétenus

Au 31 décembre 2024, Pernod Ricard et ses filiales contrôlées détenaient 645 970 titres Pernod Ricard pour une valeur de 111 millions d'euros. Ces titres autodétenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

6.1.3 Dividendes versés et proposés

Suite à la résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 08 novembre 2024, le dividende total au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élève à 4,70 euros par action. Un acompte de 2,35 euros par action ayant été versé le 19 juillet 2024, le solde, soit 2,35 euros par action, a été mis en paiement le 27 novembre 2024.

Note 6.2. Paiements fondés sur les actions

Le Groupe a constaté une charge de 20 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des plans de stock-options et d'actions de performance au 31 décembre 2024. Les plans de stock-options, d'actions de performance et d'actions gratuites sont dénoués en actions (*equity settled*).

Le nombre d'options/d'actions en circulation a évolué de la façon suivante entre le 30 juin et le 31 décembre :

	En unité
Nombre d'options / actions en circulation au 30 Juin 2024	1 285 601
Nombre d'options levées / actions acquises au cours de la période	(420 905)
Nombre d'options / actions annulées au cours de la période	(54 830)
Nombre d'options / actions nouvellement attribuées au cours de la période	416 554
Nombre d'options / actions en circulation au 31 Décembre 2024	1 226 420

Note 6.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés du Groupe se portent à 3 797 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 4 075 millions d'euros au 30 juin 2024.

Les engagements hors bilan reçus du Groupe se portent à 3 128 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 3 067 millions d'euros au 30 juin 2024.

Note 6.4. Passifs éventuels

Passifs éventuels fiscaux

- Pernod Ricard a reçu plusieurs notifications de redressement pour les exercices 2007 à 2021, concernant spécifiquement la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité pour un montant de 10 882 millions de roupies indiennes (soit 123 millions d'euros, incluant les intérêts à compter de la date du redressement) en ce, inclus le redressement des dépenses de promotion et publicité effectué lors d'un contrôle spécial relatif à l'exercice 2017. Ce contrôle spécial a porté sur d'autres sujets divers pour un montant total de 1 387 millions de roupies indiennes (équivalent à 16 millions d'euros).

- Il convient de noter que le niveau et le montant de ce risque lié aux dépenses de promotion et de publicité ont été progressivement et significativement réduits au cours des dernières années et la Société a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur en 2020 au titre des exercices 2007 à 2014. La Haute Cour a rejeté l'appel du département des impôts contre ces décisions en 2024. Ces décisions judiciaires renforcent encore la position prise par Pernod Ricard India sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité. Confortée par ces décisions et avec le soutien de ses conseils fiscaux, Pernod Ricard India va continuer à contester le bien-fondé de ce chef de redressement et estime son succès probable en contentieux. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Passifs éventuels liés au changement du cadre légal applicable à la Route to Market dans l'état de Dehli

En novembre 2021, la nouvelle politique applicable dans l'état de Delhi a fait évoluer le système de distribution de boissons alcoolisées, passant d'un modèle de société géré par le gouvernement à un modèle géré par des distributeurs et détaillants privés.

Les conditions qui ont entouré ce changement de Route To Market ont fait l'objet d'une enquête menée par deux agences gouvernementales, l'Enforcement Directorate (ED) et le Central Bureau of Investigation (CBI). Ces investigations ont porté sur des accusations selon lesquelles des irrégularités auraient été commises par certains fonctionnaires de Delhi, ainsi que par des distributeurs et détaillants, lors de l'élaboration et dans la mise en œuvre de cette politique d'accise.

Le 2 février 2023, le Dehli District Court a enregistré et reconnu un acte d'accusation déposé par l'ED, selon lequel Pernod Ricard India et l'un de ses employés auraient, au même titre que d'autres opérateurs, indûment bénéficié de cette nouvelle politique à Dehli, prétendument en violation de certaines dispositions de la loi indienne relatives à la prévention contre le blanchiment d'argent.

L'enquête des autorités est désormais terminée, sans évolution significative en ce qui concerne Pernod Ricard India, le CBI ayant clôturé son investigation sans retenir de charges contre Pernod Ricard India ou ses employés. Pernod Ricard se prépare en vue des procès qui auront lieu à une date restant à définir. Ni l'exposition exacte de Pernod Ricard, ni la probabilité d'occurrence du risque n'ont pu être évaluées à ce stade.

En tant qu'entreprise responsable, Pernod Ricard India veille au strict respect des lois applicables, et conteste les allégations portées contre elle.

Note 6.5. Litiges

Dans le cadre normal de ses activités, Pernod Ricard est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires individuelles et collectives, gouvernementales, arbitrales et administratives.

Une provision au titre de ces procédures n'est constituée en « autres provisions pour risques et charges » (cf. Note 4.6 – Provisions) que lorsqu'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, et que son montant peut être évalué de manière fiable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Le montant des provisions enregistrées par Pernod Ricard au 31 décembre 2024 au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 411 millions d'euros, contre 405 millions d'euros au 30 juin 2024 (cf. Note 4.6 – Provisions), hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois une incidence significative sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue par une joint-venture dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard S.A. est actionnaire à 50%. La marque est enregistrée par HCH dans plus de 200 pays. Aux États-Unis, la marque est détenue depuis 1976 par « Cubaexport » qui est une filiale du partenaire cubain de Pernod Ricard dans la joint-venture Havana Club. Les droits de propriété intellectuelle portant sur cette marque US sont actuellement contestés devant les tribunaux américains par une société concurrente de Pernod Ricard (Bacardi).

I. “Section 211” et “No Stolen Trademark Act”

- En 1998, le Congrès américain a adopté la section 211 (également connue sous le nom de « Loi Bacardi » car elle a été adoptée grâce à un intense lobbying des représentants de Bacardi). Cette loi a deux principaux effets : 1) elle interdit aux tribunaux américains de reconnaître et de faire valoir les droits des entreprises cubaines sur des marques associées aux biens nationalisés par le gouvernement cubain, et 2) elle soumet le renouvellement de ces marques à l'obtention d'une licence spécifique de la part de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser d'octroyer cette licence.
- Par conséquent, depuis son entrée en vigueur, la Section 211 a impacté Cubaexport de deux façons :
 - Cubaexport est privée de tout recours juridictionnel contre l'utilisation illégale de sa marque aux États-Unis par Bacardi, qui depuis 1996 distribue aux États-Unis un rhum sous la marque « Havana Club » produit à Puerto Rico.
 - Pour pouvoir renouveler l'enregistrement de sa marque auprès de l'USPTO, Cubaexport doit solliciter et obtenir tous les 10 ans une autorisation préalable et spécifique de l'OFAC.
- En 2002, l'Organe de règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a condamné la section 211 au motif que cette loi est incompatible avec l'Accord sur les ADPIC et notamment avec les obligations en matière de nation la plus favorisée et de traitement national. Les États-Unis n'ont à ce jour adopté aucune mesure pour se conformer à cette décision (i.e., modification ou abrogation de la section 211).
- En décembre 2024, le Congrès américain a adopté la loi « No Stolen Trademarks in America » (NST). La loi NST renforce les effets de la section 211 en étendant l'interdiction portant sur les tribunaux de reconnaissance de la marque Havana Club à toutes les agences fédérales américaines, incluant l'USPTO et l'OFAC, ce qui techniquement rend impossible le renouvellement de la marque par Cubaexport en 2026. Le projet de loi a été signé par le président Biden et est entré en vigueur le 1er décembre 2024.
- Cette loi s'applique exclusivement à la marque Havana Club enregistrée aux États-Unis mais n'a aucune incidence sur les droits de la joint-venture Havana Club sur la marque Havana Club, qui est légalement enregistrée par la JV dans plus de 200 pays à travers le monde.

II. Renouvellement de la marque Havana Club aux US

- En 1976, Cubaexport obtient l'enregistrement auprès de l'USPTO de la marque Havana Club aux États-Unis pour 20 ans.
- En 1996, Cubaexport sollicite et obtient auprès de l'USPTO le renouvellement de sa marque pour 10 ans.
- En 2006, Cubaexport sollicite le renouvellement de sa marque auprès de l'USPTO mais, sur le fondement de la Section 211 adoptée en 1998, l'USPTO refuse de consentir au renouvellement de la marque en l'absence de licence OFAC. Cubaexport sollicite donc une licence auprès de l'OFAC qui lui est refusée. Cubaexport intente un recours contre la décision de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia qui la déboute en 2009. Cubaexport fait appel de cette décision devant la Cour d'Appel du District de Columbia qui en 2011 confirme la décision de première instance. Cubaexport saisit la Cour Suprême des États-Unis avec le soutien du gouvernement français, du National Foreign Trade Council et de la Washington Legal Foundation. En 2012, la Cour Suprême refuse de se saisir de l'affaire mettant ainsi fin au litige de Cubaexport contre l'OFAC.

- Entre 2006 et 2016, la marque Havana Club de Cubaexport reste en statut « gelée » auprès de l'USPTO le temps que le directeur de l'USPTO examine la demande de Cubaexport visant à réviser la décision de ne pas accepter le renouvellement de l'enregistrement.
- En 2015, Cubaexport sollicite une nouvelle fois une licence auprès de l'OFAC pour pouvoir renouveler sa marque et cette fois-ci elle l'obtient. Sur cette base, en 2016, Cubaexport sollicite et obtient auprès de l'USPTO le renouvellement de sa marque rétroactivement entre 2006 et 2016 et pour une période supplémentaire de 10 ans jusqu'en 2026.
- En conséquence de la promulgation de la loi NST, Cubaexport ne sera plus en mesure d'obtenir une licence de l'OFAC pour renouveler son enregistrement de marque US pour 10 ans supplémentaires, comme elle l'avait fait avec succès en 2016. En conséquence, l'enregistrement de Cubaexport devrait expirer définitivement en juillet 2026 (Cubaexport reste le propriétaire légitime de la marque jusqu'à cette date), ce qui entraînera son annulation et permettra à Bacardi de demander l'enregistrement de sa propre marque Havana Club sur le marché américain.

III. Litiges en cours devant les tribunaux fédéraux américains

1. Litige sur la marque Havana Club US devant le Tribunal du District de Columbia (DC Case)

- En 1995, Bacardi a saisi le Trademark Trial and Appeal Board (TTAB) qui est l'instance juridictionnelle de l'Office des marques américain (USPTO), pour solliciter l'annulation de l'enregistrement de la marque « Havana Club » de Cubaexport aux États-Unis.
- En janvier 2004, le TTAB a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation de l'enregistrement. Bacardi a fait appel de cette décision devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia (DC Court). La procédure devant la DC Court a été suspendue après le refus du renouvellement de la marque par l'USPTO en 2006 et a repris son cours en janvier 2016 après que le renouvellement a été accordé. À cette occasion, Bacardi a déposé des réclamations complémentaires pour contester le renouvellement de 2016, ce à quoi Cubaexport a répondu par deux requêtes déposées en août 2016 : une requête visant à obtenir le rejet de l'ensemble des demandes formulées au fond par Bacardi ainsi qu'une requête visant à obtenir une procédure accélérée sur certains aspects.
- Le 6 mars 2023, la DC Court a fait droit en partie et a rejeté en partie les requêtes de Cubaexport, en renvoyant vers une analyse au fond les arguments faisant l'objet des requêtes rejetées. Le 19 avril 2023, Cubaexport a répondu aux demandes initiales de Bacardi et a formulé une demande reconventionnelle pour violation de sa marque Havana Club aux États-Unis. Bacardi a déposé une requête en rejet de la demande reconventionnelle de Cubaexport.
- Le 15 octobre 2024, la DC Court a rejeté la demande reconventionnelle de Cubaexport. Cette décision n'a pas d'incidence sur la principale question de fond concernant la propriété de la marque Havana Club aux États-Unis, qui doit encore être tranchée par la DC Court.

Situation actuelle et prochaines étapes :

- Les procédures devant la DC Court sont en cours, notamment la procédure de discovery qui ne devrait pas être finalisée avant juin 2025.
- Le NST adopté le 1^{er} décembre 2024 pourrait avoir une incidence sur la procédure et l'issue de ce litige. Ces incidences sont actuellement analysées par les équipes juridiques de Pernod Ricard.

2. Litige sur le renouvellement de la marque devant le Tribunal du District de Virginia (USPTO Case)

- En 2021, Bacardi a intenté une action parallèle contre l'USPTO devant le Tribunal Fédéral du District de Virginia pour demander l'annulation du renouvellement de la marque octroyé en 2016 au motif que l'USPTO n'avait pas la compétence nécessaire pour renouveler cette marque.
- En 2022, le Tribunal de Virginia a débouté Bacardi de ses demandes. Bacardi a fait appel de cette décision.
- En juin 2024, la Cour d'Appel a infirmé la décision du Tribunal de Virginie et décidé de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de Virginie pour analyse au fond.
- En août 2024, le Tribunal de Virginie a signé une ordonnance permettant à Cubaexport d'intervenir dans le litige opposant Bacardi à l'USPTO.

Situation actuelle et prochaines étapes :

- En décembre 2024, les parties ont soumis à la Cour leurs requêtes en jugement sommaire, ainsi que leurs oppositions et réponses respectives.
- Le 24 janvier 2025, lors d'une audience la Cour a entendu les arguments des parties sur leurs requêtes respectives et a rendu une décision en faveur de l'USPTO et de Cubaexport et a débouté Bacardi de sa demande en annulation de la décision de l'USPTO de 2016 de renouveler la marque Havana Club aux États-Unis. Le jugement écrit de la Cour détaillant son raisonnement est attendu en février. Bacardi pourra faire appel de cette décision devant la Cour d'appels compétentes.
- L'issue de cette affaire peut avoir une influence sur l'autre litige en cours (DC Case). Si à l'issue de cette procédure, les tribunaux faisaient droit à la demande de Bacardi en concluant que l'USPTO a agi au-delà de ses compétences en accordant le renouvellement, cela signifierait que l'enregistrement de la marque de Cubaexport serait considéré comme expiré à partir de 2006. Au contraire, si la demande de Bacardi, devait être rejetée, la décision de l'USPTO sera maintenue, confirmant ainsi la propriété de la marque HC aux États-Unis par Cubaexport.
- La loi NST peut également avoir une incidence sur la procédure et l'issue de ce litige. Ces incidences sont actuellement analysées par les équipes juridiques de Pernod Ricard.

Litiges fiscaux

Les sociétés du Groupe font régulièrement l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par chaque filiale et par la Direction Fiscale du Groupe, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Des provisions sont constituées le cas échéant. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige fiscal en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

Inde

- Pernod Ricard India Ltd est engagée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu en juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India Ltd a versé la quasi-totalité du reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes de Delhi suite à la première notification de redressement reçue en 2011. Une seconde notification reçue en 2013, confirmée le 14 août 2017, a été suspendue par la Cour Suprême.
- En ce qui concerne les importations de concentré de boisson alcoolique (CAB) depuis 2011, les autorités indiennes ont émis des rapports contestant les valeurs de transaction ainsi que trois notifications d'exposition de motif datant de 2022, mais se sont refusées à communiquer les données soutenant leurs allégations.
- Le Groupe a déposé des requêtes afin d'obtenir ces données, et continue de travailler activement avec les autorités et les tribunaux pour résoudre le différend en cours. De plus, dans l'attente de la résolution des contentieux, les autorités douanières ont exigé des garanties bancaires pour le complément réévalué de droits de douane. La société a contesté cette demande devant la Cour suprême et a obtenu un sursis provisoire en mars 2023. En outre, une Autorité Adjudicatrice Commune (AAC) a été désignée à New Delhi pour statuer sur ce différend. Le 16 avril 2024, Pernod Ricard India a déposé une réponse commune aux trois notifications d'exposition de motif devant l'AAC.
- Pernod Ricard India a également des débats avec les autorités douanières indiennes sur la valeur de transaction des produits internationaux importés en Inde. Cela fait l'objet de discussions avec les autorités et juridictions compétentes.
- Par ailleurs, Pernod Ricard India a reçu plusieurs notifications de redressement relatives aux années 2006/2007 à 2020/2021 concernant la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité (cf. Note 6.4 - Passifs éventuels). En 2020, Pernod Ricard India a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur au titre des exercices 2006/2007 à 2013/2014 renforçant sa position sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité. La Haute Cour a rejeté l'appel du département des impôts contre ces décisions en 2024.
- À noter, les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. Note 4.7 - Provisions) ou en passif d'impôt exigible (cf. Note 3.3 - Impôt sur les bénéficiaires) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Litiges commerciaux

Colombie

- Le 14 novembre 2017, deux plaintes distinctes auprès de l'Autorité de la concurrence colombienne (Superintendencia De Industria Y Comercio) ont été déposées conjointement par le département de Cundinamarca (Colombie) et la société Empresa de Licores de Cundinamarca (société de distillation détenue à 100 % par le département) contre Pernod Ricard SA, Pernod Ricard Colombia SA et l'un de ses concurrents. Fin décembre 2020, Pernod Ricard Colombia a reçu la notification d'une plainte similaire, initialement déposée en septembre 2019 par les départements de Valle et d'Antioquia (ainsi que ses entreprises de distillation détenues à 100 %). Les sociétés mises en cause auraient violé le Colombian Unfair Competition Act, notamment ses articles 7 et 18, en ayant illégalement importé des spiritueux en Colombie. L'importation présumée aurait permis aux sociétés d'obtenir un avantage compétitif déloyal sur les producteurs locaux. Les plaignants demandent des dommages et intérêts correspondant à la perte de profits et impôts sur la période 2013/17 (2019 dans le cas de Valle et Antioquia).
- Pernod Ricard conteste vivement ces plaintes et se défendra activement contre ces allégations. Il est à noter que ces plaintes reprennent les éléments du procès qui avait été fait en 2004 devant les tribunaux New Yorkais par Cundinamarca, la république de Colombie et d'autres départements de Colombie ; procès auquel les plaignants avaient renoncé en 2012.

Note 6.6. Parties liées

Au cours du premier semestre clos le 31 décembre 2024, les relations entre le Groupe et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice clos le 30 juin 2024, mentionnées dans le Document d'enregistrement universel. En particulier, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période

Note 6.7. Événements post-clôture

Il n'existe pas d'événements post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes du Groupe.

NOTE 7. Périmètre de consolidation

Le Groupe n'a conclu aucune acquisition ou cession affectant de manière significative le périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2024/25.

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires de la société Pernod Ricard S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Pernod Ricard S.A., relatifs à la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris La Défense, le 13 février 2025
Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Sara Righenzi de Villers
Associée

Adrien Johner
Associé

Marc de Villartay
Associé

Loris Strappazon
Associé